



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Protection de la jeunesse

### **Valmont cessera ses activités fin 2025 dans l'attente d'une nouvelle structure à l'horizon 2030**

**Le Canton met fin à la prestation de MDJ-Valmont, au terme d'une année de réouverture provisoire. Le foyer cessera ses activités à la fin du mois de novembre 2025. Cette année de transition a permis de mettre en place des solutions alternatives pour la prise en charge des jeunes en situation de crise aiguë, tout en élaborant un plan d'action pour la création, à l'horizon 2030, d'une nouvelle structure vaudoise d'accueil en milieu fermé et semi-fermé pour des placements civils et pénaux. Dans l'intervalle, la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) s'assurera de la prise en charge des adolescentes et des adolescents placés par le Tribunal des mineurs en s'appuyant sur les dispositifs d'accueil de Genève et de Fribourg.**

Après une année de réouverture de MDJ-Valmont, le Canton a mis un terme au contrat qui le liait avec la Maison des jeunes (MDJ), association qui gère ce foyer depuis 2021. L'établissement lausannois cessera ses activités à la fin novembre 2025.

Dans sa configuration actuelle, le foyer ne réunit plus les conditions nécessaires à la prise en charge spécifique des adolescents en milieu fermé et semi-fermé. Une réouverture transitoire avait toutefois été décidée dans l'attente de solutions de prise en charge alternatives. Au terme d'une nouvelle année d'exploitation, la DGEJ a pu obtenir de nouvelles places au Centre éducatif de La Clairière à Genève, et au sein de l'unité Time Out à Fribourg, une structure d'éducation spécialisée semi-fermée. Ces places hors canton permettront de répondre aux besoins urgents de placement de la justice pénale en attendant une solution cantonale pérenne.

Cette période a également permis d'élaborer un plan d'action en vue de la création d'une nouvelle structure à l'horizon 2030 destinée aux besoins en placement de la justice tant civile que pénale. Celle-ci devra notamment intégrer une unité de soins thérapeutiques. Un projet devrait être finalisé d'ici la fin de l'année 2025.

## Bâtiment vétuste et inadéquat

La décision du Canton de fermer l'institution a été motivée par la vétusté du bâtiment et son architecture inadaptée à assurer, dans des conditions de sécurité satisfaisantes, la prise en charge des jeunes concernés ainsi que la protection du personnel de l'institution.

Une refonte complète des locaux serait indispensable et nécessiterait d'importants travaux, sans compter les interventions urgentes nécessaires pour répondre aux nouvelles normes de sécurité, notamment en matière de prévention incendie et d'installations électriques. Un tel chantier engendrerait des coûts disproportionnés qui ne sauraient être justifiés dans un contexte budgétaire marqué par des mesures d'assainissement, et pour un résultat qui ne serait pas entièrement satisfaisant.

Le Canton remercie chaleureusement l'association MDJ pour le travail effectué auprès des jeunes accueillis à Valmont ces dernières années ainsi que pour avoir assuré la continuité de la prestation dans l'urgence malgré des conditions d'exploitation difficiles. L'engagement de la MDJ a permis au Canton d'œuvrer à l'élaboration de nouvelles solutions. La DGEJ travaille activement à un nouveau concept socio-éducatif, et l'expérience acquise par la MDJ sera très précieuse dans les mois à venir.

Les 25 collaborateurs et collaboratrices se verront proposer, dans la mesure des postes disponibles, un poste équivalent dans une autre institution de la MDJ ou dans le réseau de la politique socio-éducatif vaudoise.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 21 août 2025

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DJES, Manon Schick, directrice générale de l'enfance et de la jeunesse, [021 316 53 46](tel:0213165346)

Christophe Berthet, directeur de l'Association de la Maison des Jeunes, [021 643 11 13](tel:0216431113)